

## MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 30.09.2012	114 262	17 482 086

## MARCHÉ SECONDAIRE

**Modalités pratiques :** La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : [www.dauphipierre.com](http://www.dauphipierre.com). Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

### Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

### Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						<b>Solde</b>	<b>au 29.06.12</b>	<b>381</b>
Au 31.07.12	291.00 €	265.08 €	0	381	-	381	85	296
Au 31.08.12	281.00 €	255.97 €	0	296	-	296	115	181
Au 28.09.12	250.00 €	227.73 €	49	181	-	230	128	102
		TOTAL	49			TOTAL	328	
						<b>Solde</b>	<b>au 30.09.12</b>	<b>102</b>

### Carnet d'ordres

#### Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
290 €	3
281 €	85
280 €	1
251 €	30
250 €	20

Confrontation  
du 28.09.12

#### Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
240 €	100
250 €	28
280 €	1
300 €	20
315 €	81

## DIVIDENDES

Période	Acompte Payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4 <sup>e</sup> trimestre 2011	27.01.12	4.29 €	<b>17.16 € *</b>
1 <sup>er</sup> trimestre 2012	27.04.12	3.51 €	
2 <sup>e</sup> trimestre 2012	27.07.12	3.51 €	
3 <sup>e</sup> trimestre 2012	29.10.12	3.51 €	

\* Rendement 2011 : 5.70 % par rapport à un prix de part de 301 € sur le marché secondaire en début d'année 2011  
5.28 % par rapport à un prix de part de 325 € sur le marché secondaire en fin d'année 2011

# FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Depuis le 01.01.2012, celui-ci est de 24 % (19 % précédemment). Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 15.50 % à compter du 01.07.2012 (13.50 % précédemment).

**Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

## Informations

**Plus-values immobilières :** La loi de finances 2011 a modifié le taux applicable aux plus-values immobilières. Celui-ci est de 19 % au lieu de 16 % (+ prélèvements sociaux).

- suppression de l'abattement de 1 000 € par cession depuis le 21 septembre 2011
- augmentation du taux des prélèvements sociaux : le taux d'imposition global des plus-values immobilières s'élève à 34.50 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012
- modification du régime de taxation des plus-values immobilières (hors résidence principale). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, un abattement progressif est institué :
  - . aucun abattement n'est pratiqué au titre des 5 premières années de détention
  - . 2 % par an appliqué entre 6 et 17 ans de détention
  - . 4 % par an entre 18 et 24 ans de détention
  - . 8 % par an entre 25 et 30 ans de détentionAinsi, l'exonération totale intervient après 30 ans de détention (au lieu de 15 ans précédemment).

**2<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour 2012 :** les non résidents sont soumis aux prélèvements sociaux pour leurs revenus fonciers perçus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour leurs plus values immobilières de source française réalisées à partir du 17 août 2012. Ainsi, le taux d'imposition global passe à 34.50 % pour les résidents de l'EEE (Espace Economique Européen) et à 48.83 % pour les non résidents de l'EEE.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Composition** (AG du 08.06.2012)

Président : M. Bruno NICOLET  
Membres : M. Philippe ABEL, M. Claude FERRADOU, M. Patrice GIGNOUX, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD),

*Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.*

## EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

**Acquisition :** Néant

**Cession :** 2 rue Mayencin – ST MARTIN d'HERES – locaux d'activité 150 m<sup>2</sup> - Prix de vente : 135 000 € - Acte signé le 07.08.2012

### Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m <sup>2</sup>
Au 30.09.2012	92.91 %	93.37 %

\* Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les indicateurs financiers des SCPI, dont le taux d'occupation financier, sont calculés par les Sociétés de Gestion, selon une même méthode élaborée par l'ASPIM et validée par l'AMF. Le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine comme suit : montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers.  
montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué

Il prend en considération les flux effectivement facturés au titre du trimestre civil écoulé.

### Mouvements du trimestre

#### 1 – Locaux devenus vacants

ECHIROLLES - 3 avenue Colonel Manhès  
60 m<sup>2</sup> libérés par BAYARD FAST FOOD

#### 2 – Locaux reloués

QUETIGNY – Parc du Golf  
70 m<sup>2</sup> (partie ex BIOVAL) reloués aux Gds Moulins

LYON – 96 bd Vivier Merle  
70 m<sup>2</sup> libérés par G4 reloués à APTITUDES FORMATIONS RF

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. - 15 Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40  
E-mail : [contact.scpi@groupe-voisin.com](mailto:contact.scpi@groupe-voisin.com) - [www.dauphipierre.com](http://www.dauphipierre.com)